



# LES MISSIONS LOCALES : SERVICE PUBLIC DE L'INSERTION DES JEUNES

Présentes sur l'ensemble du territoire national, les 450 Missions locales exercent une mission de service public de proximité avec un objectif essentiel : accompagner les jeunes de 16 à 25 ans dans leurs parcours d'insertion professionnelle et sociale. Ainsi, chaque année, plus d'un million de jeunes est accompagné par les Missions locales qui constituent le 1<sup>er</sup> réseau national d'insertion des jeunes.

## Un acteur des politiques de la jeunesse associant l'État, les Collectivités locales et les acteurs du territoire

**Les Missions locales ont un statut associatif et les présidents de leurs conseils d'administration sont toujours des élus des Collectivités locales. Elles fédèrent au sein de leurs instances associatives les élus des Collectivités territoriales, les services de l'État, Pôle emploi, les partenaires économiques et sociaux et le monde associatif.**

Les Missions locales sont une forme de mise en commun de moyens entre l'État et les collectivités locales. Ainsi, le financement des Missions locales se répartit entre : l'État, les communes et établissements publics de coopération intercommunale, les Régions et les Départements.

Les Missions locales ont un **rôle central** pour l'élaboration et le pilotage des projets territoriaux d'insertion des jeunes, en partenariat avec l'ensemble des acteurs économiques, politiques, publics et associatifs de leurs territoires. Elles permettent l'**adaptation territoriale et décentralisée des politiques** et des dispositifs d'insertion en faveur des jeunes.

## Un accompagnement au service de l'accès des jeunes à la vie active

Depuis trente ans, les Missions locales ont développé un mode d'intervention global au service des jeunes avec la prise en compte de l'ensemble des freins à leur insertion dans tous les domaines : emploi, formation, orientation, mobilité, logement, santé, accès à la culture et aux loisirs. Cette approche globale est le moyen le plus efficace pour lever les obstacles à l'insertion dans l'emploi et à leur accès aux droits et à l'autonomie.



## Des services proposés aux jeunes dans trois domaines : professionnel, social et citoyenneté

- Accompagnement à la définition du projet professionnel, accès à une formation professionnelle, recherche d'emploi et intégration dans l'entreprise.
- Information sur la santé et l'accès aux soins, recherche d'un hébergement et accès à un logement autonome.
- Accès aux droits, participation citoyenne, accès aux activités culturelles, sportives et de loisirs.

## Le métier des Missions locales : une intervention globale au service des jeunes en réseau avec les partenaires locaux

**L'accueil de proximité est primordial pour les Missions locales qui ont mis en place plus de 5 000 lieux ouverts au public. Les jeunes se rendent à la Mission locale de manière volontaire et sont accueillis pour une première réponse à leur demande ou un premier entretien avec un conseiller.**

L'accompagnement personnalisé en entretien individuel ou en actions collectives sont les principaux modes d'intervention. C'est au cours de l'entretien que le conseiller aide le jeune à s'orienter et détermine avec lui les moyens à mobiliser pour réaliser toutes ses démarches.

Afin d'apporter aux jeunes tous les services nécessaires pour **lever les freins à leur insertion**, la Mission locale mobilise un réseau de partenaires locaux : entreprises, organismes de formation, service public de l'emploi, services de santé, de logement et d'action sociale, services publics locaux, collectivités, associations, etc.



## L'ORGANISATION RÉGIONALE DU RÉSEAU

**Une association régionale des Missions locales, présidée par un élu, est constituée dans chaque région. Elle est l'interlocutrice représentant les Missions locales auprès des services de l'État et du Conseil régional et de l'ensemble des acteurs régionaux.**

Elle participe à l'élaboration et au suivi des programmes régionaux d'animation. Elle est représentée au Conseil national des Missions locales (CNML) et au sein des instances de l'Union nationale des Missions locales (UNML).

Un programme régional d'animation des Missions locales vise à favoriser la coopération et la négociation entre leurs partenaires ainsi que leur mise en réseau, dans une perspective d'**amélioration de l'offre de service des structures du territoire régional**. Ce programme peut être piloté et cofinancé par les services de l'État, le Conseil régional mais aussi d'autres Collectivités territoriales. Il est établi et mis en œuvre avec l'appui d'un(e) animateur(trice) régional(e), de son équipe technique et des directeurs(trices) de Missions locales de chaque région.



## Protocole 2010 :

Les Missions locales remplissent une mission de service public pour l'orientation et l'insertion professionnelle et sociale des jeunes, confiée par l'État et les Collectivités territoriales, chacun dans son champ de compétence.





### Les missions définies dans les textes

Les Missions locales ont été créées il y a 30 ans par l'ordonnance n° 82-273 du 26 mars 1982. Leurs missions de service public sont définies dans le code du travail (articles L5314-1 à 4) qui prévoit également un droit à l'accompagnement pour les jeunes de 16 à 25 ans révolus (article L5131-3).

Ce droit est mis en œuvre par les Missions locales (code du travail, article R5131-4) sous la forme du contrat d'insertion dans la vie sociale, le CIVIS.

Le rôle des Missions locales dans l'accompagnement des jeunes qui sortent sans diplôme du système de formation initiale est reconnu dans le code de l'éducation (articles L313-7 et L313-8).

De même, lorsque leur situation le justifie, les jeunes de moins de 25 ans allocataires du revenu de solidarité active sont orientés par les conseils généraux vers les Missions locales (code de l'action sociale et des familles, article L262-29).

Retrouvez toute l'information sur les Missions locales sur

[www.unml.info](http://www.unml.info)

et sur [www.cnml.gouv.fr](http://www.cnml.gouv.fr)

### Les chiffres clés des Missions locales

- **450 Missions locales**
- **11 000 salariés dont 73 % de professionnels de l'insertion chargés de l'accompagnement des jeunes**

**En 2011 les Missions locales ont accueilli 1,3 million de jeunes, dont 488 000 accueillis pour la première fois** (parmi lesquels 50 % n'ont pas de diplôme)

- **542 000** jeunes accompagnés ont eu accès à un emploi ou à une formation dans l'année.
- **721 000** jeunes demandeurs d'insertion en décembre 2011 (au moins un entretien au cours des cinq derniers mois, qu'il s'agisse d'un entretien individuel, d'une information collective ou d'un atelier)

1,2 million de jeunes a été accompagné en contrat d'insertion dans la vie sociale (CIVIS) entre 2005 et 2011.



Crédit photos : istockphoto

RCS BOULOGNE-LEZ-TOURNAI B 383 272 687

03 21 32 64 42

accima

Le Réseau des Missions Locales  
*Redonnons aux Jeunes toute leur place*